

FACTURE D'ELECTRICITE BASSE TENSION N°176
PERIODE 01/2024

EXPLOITATION :	BONOUA
IDENTIFIANT :	256269791000
REFERENCE :	2560863300302
REGROUPEMENT :	
TYPE CLIENT :	1
REGLAGE DISJONCTEUR :	15 A

Date d'émission 19/01/2024
Nom, prénoms et adresses :
KOUASSI N'TAYE DANIEL
BONOUA QT BEGNI NI EXT MAISON
Téléphone :
**Adresse postale : BONOUA
C.C.Client :**
PUISSEANCE SOUSCRITE : 3,3
CODE TARIF : 03
CODE USAGE : 2
QUALITE PAYEUR : 00
TYPE FACTURE : 00
TYPE EQUIPEMENT : 1
TYPE BRANCHEMENT : 1
MONTANT A REGLER : 11 590
Consommation du : 29/10/2023 au : 29/12/2023
Date limite de paiement : 08/02/2024

RELEVE COMPTEUR		INDEX		COEFFICIENT DE LECTURE	CONSOMMATION ENREGISTREE (kWh)
NUMERO	ANCIEN	NOUVEAU	DIFFERENCE		
37237635190	10 513	10 537	24	1,0	24
DETAILS DE LA FACTURATION					
Tranches	Consommation	Prix Unitaire HT	Montant HT	Taux TVA	Montant TVA
1	24	94,94	2 280	18	410
Prime fixe		5 635		18	1 015
Total Facture Energie		7 915			1 425
Autres taxes					Montant TTC (Fcfa)
Redevance Electrification Rurale par bimestre					125
Taxes Rémunératoire pour l'Enlèvement des Ordures Ménagères					25
Redevance RTI					2 000
Timbre d' Etat (*)					100
TOTAL FACTURE (Fcfa)					
Impayés Antérieurs CIE					
Impayés Antérieurs RTI					
MONTANT TOTAL A REGLER (Fcfa) (*)					
Sauf erreur ou omission de notre part					
11 590					

Message au client :

« Conformément à l'arrêté interministériel N°0644/MMPE/MEF/MBPE du 07/06/23, de nouveaux tarifs d'électricité sont en vigueur pour les abonnés domestiques 15A et plus et pour les professionnels. »

(*) Pour un règlement par chèque, le timbre d'état n'est pas perçu; le montant à régler est alors de :

Au-delà de la date limite de paiement, il sera perçu la somme de : à titre de frais de recouvrement, et il sera procédé sans préavis, à la suspension de la fourniture d'électricité



COMPAGNIE IVOIRIENNE D'ELECTRICITE
01 B.P. 6923 ABIDJAN 01 - TEL. : 27.21.23.33.00 - FAX : 27.21.23.35.88 - SITE WEB : WWW.CIE.CI

INFORMATIONS UTILES

I- EXPLICATION DES ABREVIATIONS ET/OU APPELATIONS INSCRITES SUR VOTRE FACTURE

Puissance souscrite :	C'est la puissance souscrite lors de l'abonnement. Elle est exprimée en kVA.
Type Client :	Il correspond à la nature de la souscription du client ; il prend les valeurs :
Type Équipement :	1 pour les Privés, 2 pour les Administrations, 3 pour les EPIC, 4 pour les EPA et 5 pour les Communes et Collectivités.
Type Branchement :	Il codifie les principaux équipements électriques déclarés lors de l'abonnement
Code Usage :	Il codifie la nature du raccordement au réseau public de distribution (1 = monophasé et 3 = triphasé).
Code Tarif :	C'est l'usage déclaré lors de l'abonnement. Il prend des valeurs suivantes : 1 Domestique, 2 Professionnel, 3 Eclairage Public.
Reglage du Disjoncteur :	Le code Tarif représente le tarif affecté lors de l'abonnement, les codes sont les suivants : 01 Domestique modéré, 02 Domestique Général, 03 Général Professionnel, 04 Eclairage Public, 05 Conventionnel ex-EECI, 06 Conventionnel CIE, 07 Autre conventionnel, 11 Conventionnel ANARE, 12 Conventionnel SOGEPE, 13 Conventionnel SOPIE, 17 Domestique général 5 A.
Consommation :	Il correspond à la valeur du réglage de votre disjoncteur.
Tranche :	Cette zone correspond à la quantité d'énergie totale consommée entre les dates du début et de fin de période de consommation, la valeur est obtenue par la différence entre « le nouvel index » et « l'ancien index » lus sur le compteur multipliée par le coefficient de lecture du compteur. Elle est exprimée en kWh.
C.C. Client :	C'est la fractionnement des consommations d'un client en facturation, pour les tarifs à tranches multiples :
	1 - Correspond à la première tranche
	2 - Correspond à la deuxième tranche
	C'est le numéro du compte contribuable du client .

Tarifs	1 ^{ère} Tranche	2 ^{ème} Tranche
01	80 kWh	Toutes les consommations au-delà de la première tranche
02 et 03	La valeur maximale vaut 180xPS par bimestre	Toutes les consommations au-delà de la première tranche
04,05,06,07,11,12,13, 17	Toute la consommation est facturée au tarif de la tranche unique	

Prime fixe : Le montant de la prime fixe est proportionnel à la Puissance Souscrite et à la durée de consommation pour les tarifs 02 , 03 et seulement à la durée de consommation pour le tarif 01.

Contribution Electrification Rurale : Le montant est proportionnel à l'énergie consommée majorée de 100 F

Taxe communautaire : Le montant est proportionnel à l'énergie consommée.

II - OÙ VOUS ADRESSER

A ABIDJAN : si la zone Exploitation contient le code suivant :

SECTEUR	TELEPHONE	ADRESSEZ-VOUS	CODE
ABOBO CENTRE	27.21.23.65.80	Entre le marché et le rond-point de la voie express	221
ABOBO NORD	27.22.01.71.01	Près de l'escadron de la Gendarmerie	222
PLATEAU DOKUI	27.21.01.69.07	Quartier Dokui, route du zoo près de la SODECI	223
LOCODJRO	27.23.45.66.83	Quartier toit rouge, près de la brigade de GENDARMERIE	031
NIANGON	27.21.23.62.14	Face à la Cité EECI	032
YOPOUGON-ATTIE	27.21.23.66.80	Face à la Pharmacie Kénéya et près de la station service	033
LOKOA	27.23.46.10.18	Niangon Nord à droite, terminus Bus	034
ADJAME NORD	27.21.23.65.66	220 Logements - Liberté	041
ADJAME SUD	27.21.23.65.28	Boulevard cardé, face au terminus des bus CCIA	042
COCODY	27.21.23.65.30	Boulevard Latrille, près du château d'eau de la SODECI	043
2 PLATEAUX	27.21.23.69.44	Aghien, face à la Mosquée	044
DJIBI	27.21.23.66.75	8 ^{ème} Tranche, près de la CNPS	045
KOUMASSI	27.21.36.30.83	près du camp Commando	021
MARCORY	27.21.23.36.17	Rue Chevalier De Clieu, après le grand carrefour de marcory	022
PORT-BOUET	27.21.27.53.00	Vridi, face à l'école primaire EECI	023
TREICHVILLE	27.21.23.64.22	Boulevard de Marseille, face TECHNIBAT	024

A L'INTERIEUR DU PAYS

DIRECTIONS REGIONALES	VILLES	TELEPHONE	SITUATION GEOGRAPHIQUE	CODE
EST	Abengourou	27.35.91.30.93	Près de la BCEAO et voisin de l'inspection	211
NORD	Korhogo	27.36.86.03.05	Près de la Poste et de l'agence de la SODECI	431
CENTRE SUD	Yamoussoukro	27.30.64.06.48	Près de la Poste, sur le même alignement	451
CENTRE	Bouake EST	27.31.33.24.36	Au commerce en face de l'Eglise Universelle	411
CENTRE OUEST	Bouake OUEST	27.31.63.30.36	Non loin du marché Dougouba	418
UEST	Daloa	27.32.78.36.73	Vers le monument aux morts	421
SUD OUEST	Man	27.33.79.05.05	Derrière la BCEAO, près de l'Agence Orange	441
SUD OUEST	Gagnoa	27.32.77.20.13	En face de la SGRCI et de la Préfecture	231
BASSE COTE (ANYAMA)	Anyama	27.23.55.93.20	Pas loin de la Mairie d'Anyama	249

III - PLUSIEURS POSSIBILITES DE REGLEMENT VOUS SONT OFFERTES

1. REGLEMENT À NOS CAISSES

Présentez à la caisse de la CIE la facture et son coupon ainsi que votre règlement (chèque ou espèces). Le caissier conservera le coupon et vous rendra la facture accompagnée d'un reçu de paiement. Ce reçu de paiement est la preuve d'un règlement de votre facture; il est à conserver.

2. DOMICILIATION

Les abonnés ayant un compte bancaire peuvent demander à la CIE de faire prélever automatiquement le montant de leur facture sur le compte. Pour profiter de cette facilité, adressez-vous au SECTEUR ou à l'ARRONDISSEMENT de votre zone.

3. BOITES A CHEQUES

Tous les abonnés peuvent éviter les files d'attente en déposant leurs chèques dans les boîtes à chèques ouvertes 24h/24. Vous pouvez payer par chèque quelque soit le montant de votre facture.

NB: Tous les abonnés peuvent payer leur facture dans le SECTEUR de leur choix, avant la date limite de paiement, quelque soit leur lieu d'habitation.

4. REGLEMENT CHEZ NOS PARTENAIRES NSIA CI ET ORANGE CI

Pour utiliser les canaux des partenaires, il faut connaître les neuf (9) premiers chiffres de son identifiant et disposer de son règlement (espèce ou monnaie électronique Orange Money). Suivre les instructions du parcours client spécifique à chaque canal de règlement. Le reçu électronique (sms) délivré est valable pour CIE.

IV - LE CENTRE DE RELATION CLIENT